



Changement de serrure, qui doit payer ?

Par **Tommy91**, le **22/11/2011 à 13:03**

Bonjour, un dimanche soir la clef de mon appartement en location a refuser de tourner dans la serrure. Une tige m'est resté dans la main.rnrnJe devais travailler le lundi matin a partir de 06h30. J'ai voulu appeler mon propriétaire mais aucun numéro de téléphone sur le bail. L'agence de location ne m'a pas répondu. J'ai appeler un serrurier qui est venu 1h après mon appel. Il a constaté l'usure de la serrure et m'a tout changé (il a pris l'ancienne serrure et changé les pieces à l'interieur) pour un montant total de 2200 euros et a mentionner sur la facture "Changement complet de la serrure à l'identique".rnrn Etant nouveau résidant en région parisienne j'ai cru que le tarif était normal de plus le serrurier m'a préciser qu'on était un dimanche et que c'est beaucoup plus cher. J'ai fais deux chèques et le serrurier m'a dit que son entreprise les encaisserais une fois que j'aurais trouvé un accord avec ma propriétaire. (NB : Quelques jours après les chèques étaient encaissés alors que je n'avais toujours pas trouvé d'accord.)rnrnLe Mardi (mon agence étant fermé le lundi) L'agence me dit que la propriétaire se décharge de toute responsabilité et que c'est elle qui la représente. La propriétaire et l'agence refuse de me rembourser. Un serrurier/plombier/ réparateur en tout genre de mon agence est venu pour réparer un volet et sur place a examiner ma serrure a ma demande, et m'a informer que les reparations faites par le serrurier du dimanche ne sont pas conforme a la facture . D'apres le serrurier de l'agence, le nouveau cylindre n'est pas un polux 3 point. De plus selon lui les réparations présente un tarif abusif. rnrnJ'ai contacter mon assurance qui m'a renvoyer devant un service d'aide juridique dont j'ai rédiger un courrier détailler. Ce service ne veut pas faire venir un expert pour vérifier ma serrure et me demande une attestation du serrurier de l'agence afin de prouver que les réparations ne sont pas conformes a la facture et présente un tarif abusif. Toutefois cette attestation me couterait 95 euros. Mon service d'aide juridique m'a dit de déposer une plainte en attendant que je leur envoi cette attestation mais m'a préciser qu'une fois cette attestation envoyé, rien ne me garantie qu'ils m'enverront un expert. Que faire ?rnrnJ'ai essayer de faire le plus court possible mais je suis a bout d'idée.rnrnMerci pour vos réponses.